

La Belgique est-elle un enfer ou un paradis fiscal? Et si c'était simplement le pays de l'injustice fiscale?



© FOTOLIO/MARIE HÉLÈNE

Une fiscalité équitable?

C'est à ne plus rien comprendre. D'un côté, on nous répète que les citoyens belges croulent sous des impôts excessifs. De l'autre, on nous annonce régulièrement que de riches hommes d'affaires français s'installent en Belgique pour payer moins d'impôts. Alors, qu'en est-il?

Le sujet concerne tout le monde et il est important, surtout en cette période de crise économique. Le Centre d'informa-

tion et d'éducation permanente (Ciep) du Mouvement ouvrier chrétien (Moc) y consacre sa campagne annuelle de sensibilisation. Le Moc et ses organisations constitutives (la CSC, la Mutualité chrétienne, les Equipes populaires et Vie féminine) ont examiné les différents aspects de la problématique et dégagé des propositions.

Les journaux de la CSC reviendront sur ce thème de manière spécifique dans les prochaines semaines. ●



Pourquoi les sociétés paient-elles si peu d'impôts?

En 2010, ArcelorMittal Finance Belgium (filiale financière d'ArcelorMittal) n'aurait payé aucun impôt sur les bénéfices engrangés... C'est un exemple parmi d'autres. D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes: le taux d'imposition effectif moyen des entreprises est passé de 19,9% en 2001 à 11,8% en 2009. Le moins qu'on puisse dire est que l'on est largement en dessous du taux d'imposition légal fixé à 33,99%. Or, si les entreprises payaient ne fût-ce qu'un taux de 20%, les pouvoirs publics auraient perçu plus de 7 milliards de recettes supplémentaires...

Les intérêts notionnels

L'impôt des sociétés (Isoc) est en proie à un nivellement par le bas. Aujourd'hui, grâce à des mesures d'ingénierie fiscale, les grandes entreprises échappent largement à l'impôt. Parmi ces mesures, il y a les intérêts notionnels: une déductibilité est accordée à l'entreprise qui veut investir en utilisant ses fonds propres au lieu de recourir à l'emprunt.

L'effet retour promis était que la mesure allait générer de l'emploi. Selon les estimations (notamment de la Banque nationale), quelque 3.000 emplois ont été créés. Mais, vu l'investissement de l'Etat dans ces mesures, chacun de ces emplois coûte un prix énorme aux finances publiques. Il est donc indispensable de corriger la fiscalité des entreprises. Sinon, à terme, l'impôt des sociétés n'apportera quasi plus de recettes à l'Etat et n'aura quasi plus aucun rôle dans la redistribution. En France, lors des élections présidentielles, Nicolas Sarkozy a affirmé que la situation était devenue indécente et qu'il fallait mettre en place un taux d'imposition minimum pour les sociétés. En Belgique, la droite s'y oppose et a enterré l'idée en quelques heures lors du contrôle budgétaire du printemps 2012.

De nécessaires corrections

Le Moc et ses organisations constitutives plaident pour plusieurs corrections de l'impôt sur les bénéfices des entreprises:

- Révision de la déduction des intérêts notionnels en introduisant des limites plus strictes, tant pour les grandes entreprises que pour les PME.
- Fixation d'un taux minimum d'imposition sur les bénéfices des sociétés. Il est indécent que l'ingénierie fiscale permette à des entreprises d'échapper totalement à l'Isoc.
- Durcissement du système des revenus définitivement taxés (RDT) qui permet d'éviter de taxer les revenus réalisés par une entreprise et déjà imposés dans un pays tiers. Le régime belge est très favorable en la matière et c'est l'un des moyens utilisés par les grandes entreprises établies en Belgique pour échapper à l'impôt.
- Harmonisation des taux d'impôt des sociétés au niveau européen. C'est indispensable pour stopper le nivellement par le bas et la concurrence fiscale entre les Etats. ●

L'impôt, c'est quoi? Et qui le paye?

Des chiffres qui figurent dans les comparaisons internationales, on conclut généralement que la Belgique est un pays où les citoyens sont très imposés. Mais ces chiffres englobent généralement la fiscalité (l'impôt) et la parafiscalité (les cotisations sociales perçues sur les salaires). Et les comparaisons portent sur des pays où la sécurité sociale n'existe pas (et où seuls les citoyens fortunés peuvent se payer une couverture sociale en faisant appel à des assurances privées, comme aux Etats-Unis) et des pays qui disposent d'une protection sociale solidaire très forte (comme le nôtre ou les pays scandinaves). Il importe donc de bien distinguer de quoi on parle.

Les cotisations sociales

Les cotisations sociales ne sont pas des impôts. En effet, les recettes qu'elles génèrent ne retournent pas au budget de l'Etat mais bien à la sécurité sociale. Elles sont exclusivement consacrées à la protection sociale des travailleurs (salariés et indépendants) et à leurs familles (pensions de retraite, indemnités de maladie et d'invalidité, remboursement des soins de santé et des frais hospitaliers, allocations familiales, allocations de chômage). Le système est basé sur la solidarité: les travailleurs payent les retraites des actuels pensionnés, les personnes en bonne santé payent pour les malades et invalides, etc.

Les impôts

Il existe diverses formes d'impôts:

- L'impôt des personnes physiques (IPP). C'est l'impôt sur le revenu du travail. Chaque contribuable qui bénéficie d'un

revenu minimal, est tenu de payer l'IPP. Cet impôt est progressif: le taux de taxation augmente avec le niveau de revenu, en fonction de différentes tranches. Mais cette progressivité est mise à mal à cause de la suppression des taux les plus élevés (au-delà de 50%) et du recours systématique et cumulatif aux déductions fiscales de toutes formes, qui permettent de réduire l'impôt dû.

- L'impôt indirect payé par les consommateurs sur leurs achats. Il est constitué essentiellement de:
 - la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) perçue sur l'ensemble des biens et services;
 - les accises sur l'alcool et les cigarettes.
- L'impôt communal et provincial. Les centimes additionnels sont variables selon le lieu d'habitation (8,5% à Charleroi, 5,7% à Waterloo, 0% à Knokke). Leur pourcentage est calculé sur l'IPP.
- Un impôt est perçu sur les revenus du patrimoine (capital), qu'il soit immobilier (propriétés mises en location) ou mobilier (épargne, dividendes, etc.). Mais cet impôt est très inférieur à l'impôt sur le revenu professionnel payé par les travailleurs, et il n'est pas progressif: les plus gros patrimoines se voient appliquer un taux d'impôt identique à celui pratiqué sur les plus petits. Contrairement à ce qui se fait dans les pays voisins, les actionnaires belges ne payent pas d'impôt sur les plus-values réalisées lors de la revente de leurs participations. De plus, aucun impôt spécifique n'est prélevé sur les plus grandes fortunes.
- L'impôt des sociétés (Isoc): les entreprises sont soumises à l'ISOC qui varie selon les bénéfices générés. Mais un arsenal de mesures permettent aux sociétés de limiter leur contribution au budget de l'Etat. ●

Enfin, à quoi sert l'impôt?

Un Etat moderne doit assurer à tous ses citoyens un cadre de vie de qualité, un environnement épanouissant, un espace public où chacun a sa place et se sent en sécurité.

En Belgique, les citoyens disposent d'un système d'enseignement obligatoire et quasi gratuit, de moyens de transport public accessibles, de fonctions collectives variées, de la sécurité des biens et des personnes grâce aux systèmes judiciaire et policier, aux services de secours et à la protection civile. Certes, tout cela est améliorable, mais les citoyens de notre pays disposent d'une organisation de la vie en société supérieure à celle de beaucoup d'autres endroits de la planète. Et elle est principalement due au système de redistribution des revenus par l'impôt.



Le Moc et ses organisations constitutives sont de fervents partisans de ce système de redistribution, mais jugent qu'il est urgent de le rendre plus équitable, pour lui rendre sa pleine légitimité et pour assurer à tous un avenir juste et durable. ●